## 2ème séance : RÉGIMES DE PROPRIÉTÉ ET MODES D'EXPLOITATION : VERS QUELLES RECOMPOSITIONS ? Séance du 24 janvier 2018

## POSSÉDER ET EXPLOITER LA TERRE EN EUROPE DU 18<sup>E</sup> AU 20<sup>E</sup> SIÈCLE : LA PLURALITÉ DES FIGURES D'UN COUPLE COMPLIQUÉ

par Jean-Pierre JESSENNE<sup>1</sup>

Le rapport à la terre ou régime agraire associe deux composantes plus ou moins différenciées : la propriété foncière et le mode d'exploitation. L'interaction entre elles s'avère décisive dans l'évolution non seulement de la ruralité mais de l'ensemble des systèmes sociaux. L'ampleur des enjeux a contribué à encombrer le sujet de simplifications trompeuses, comme celles montrées par MC Maurel, à propos de la transformation post-collectiviste à l'Est de l'Europe (cf. séance du 29 novembre). C'est pourquoi je vous propose d'interroger plus avant ce couple crucial et compliqué de notre histoire agraire européenne depuis le 18<sup>e</sup> siècle.

Alors qu'il est courant et commode d'opposer des modèles antagonistes d'agriculture – productiviste versus biologique, grande exploitation capitaliste *versus* petite exploitation paysanne-je m'attacherai à montrer que les débats sur le bon modèle d'exploitation ne datent pas d'hier et qu'ils s'enracinent en particulier dans les simplifications dualistes du 18<sup>e</sup> siècle, au temps des physiocrates et de la Révolution française. Quoiqu'affirme une doxa entêtante, la problématique de la modernisation agricole ne se réduit ni à la seule sacralisation de la propriété, ni à la promotion d'un seul type d'exploitation.

Bien-delà des schémas, prévaut en France et en Europe, au moins jusqu'au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, la multiplicité des modalités de développement et des configurations du couple propriété/exploitation. Il s'agira de résumer brièvement cette pluralité de « modèles », notamment pour essayer de comprendre les logiques aussi bien économiques que sociales ou politiques auxquelles la diversité agraire et agricole peut répondre, notamment en assurant la complémentarité des secteurs agricoles, en répondant à des problèmes de main d'œuvre ou à des incertitudes politiques. Néanmoins, depuis la Première Guerre mondiale, cette diversité s'accompagne de plus en plus de politiques régulatrices voire prescriptives dont la forme la plus systématique est la collectivisation, à côté de bien d'autres figures de réformes agraires dont la fréquence et la variété est un trait frappant du milieu du 20<sup>e</sup> siècle. Pour autant, ces réformes –mal nommées car souvent radicales- ne doivent pas masquer des ajustements progressifs qui modifient sans le bouleverser le couple propriété/exploitation, alors que se profilent des échelles régulatrices nouvelles comme l'Europe verte.

Comment peuvent s'expliquer ces rythmes et pratiques différents ? pluralité des régimes de propriété/exploitation, issus d'histoires agraires spécifiques, peut-elle persister dans un tel contexte, au temps de la mondialisation et de la généralisation de l'agriculture de marché ? Est-elle compatible avec une politique agricole commune et selon quelles pratiques de régulation ? C'est un substrat historique à ces questions contemporaines que je vous propose.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Membre correspondant de l'Académie d'agriculture de France, Professeur émérite d'histoire moderne.